

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7284339301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7284339301>

Cette annonce a été mise en ligne le **9 mars 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **63 - PUY DE DOME**

SIM

Société à responsabilité limitée au capital de 204 000 euros

Porté à 400 000 euros

Par l'effet de la fusion visée ci-après

Siège social : 1 route de Riom, 63260 SARDON

799 530 415 RCS CLERMONT-FERRAND - SIRET 799 530 415 00014

AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'un procès-verbal en date du 31 DECEMBRE 2021, l'Associée Unique de la société SIM a :

- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 23 novembre 2021, aux termes duquel la société SEM, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 1, route de Riom 63260 SARDON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 800 358 392 RCS CLERMONT FERRAND - SIRET 800 358 392 00010, a fait apport, à titre de fusion, à la société SIM de la totalité de son actif évalué à 1 509 518 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 1 313 518 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 196 000 euros,

- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 196 000 euros pour le porter de 204 000 euros à 400 000 euros, par la création de 19 600 parts nouvelles de 10 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées à l'Associée Unique de la société SEM à raison de 196 parts sociales de la société SIM contre 1 action de la société SEM.

La fusion est devenue définitive le 31 DECEMBRE 2021 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'Associée Unique de la société SEM en date du 31 DECEMBRE 2021 et du procès-verbal de l'Associée Unique de la société SIM en date du 31 DECEMBRE 2021, la société SEM se trouvant

dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.

La fusion a un effet rétroactif au 1ER MAI 2021, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société SEM depuis le 1ER MAI 2021 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société SIM et considérées comme accomplies par la société SIM depuis le 1ER MAI 2021.

L'article 7 des statuts, relatif au capital social et aux parts sociales a été modifié, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

"Le capital social est fixé à deux cent quatre mille euros (204 000 euros).

Il est divisé en 20 400 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées."

Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (400 000 euros).

Il est divisé en 40 000 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées."

Pour avis La Gérance

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

